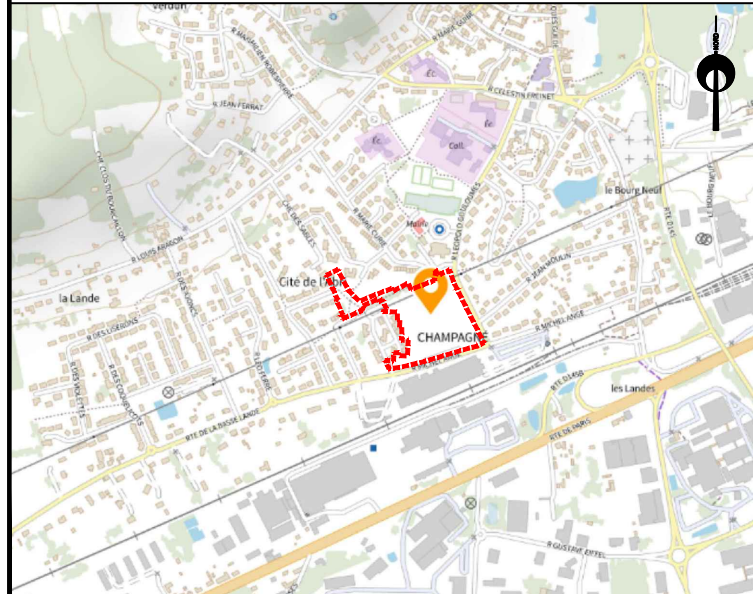


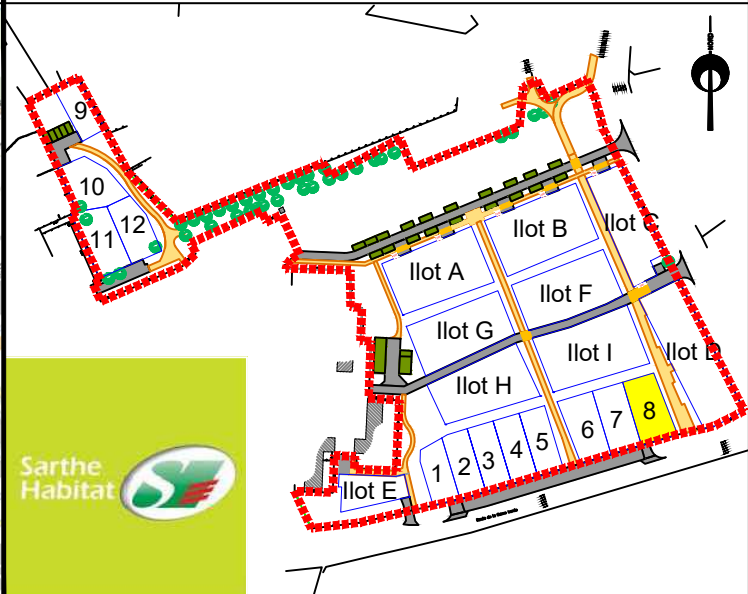
PLAN DE VENTE - LOT 8 - INDICE A

Aménagement du secteur Gouloumès - Basse Lande		AMÉNAGEUR SARTHE HABITAT
COMMUNE CHAMPAGNÉ	ADRESSE Gouloumès - Basse Lande	RÉFÉRENCE CADASTRALE Section AH n°802 et AC n°743-745-747
RÉFÉRENCE DU DOSSIER LM.188.2023 / 230980	FORMAT DU PLAN A3	DERNIÈRE MISE À JOUR DU PLAN 22/12/2023 - JEP
SURFACE ARPENTÉE 420 m <sup>2</sup>	SURFACE PLANCHER 200 m <sup>2</sup>	FICHER 230980_PDV_INDA.dwg

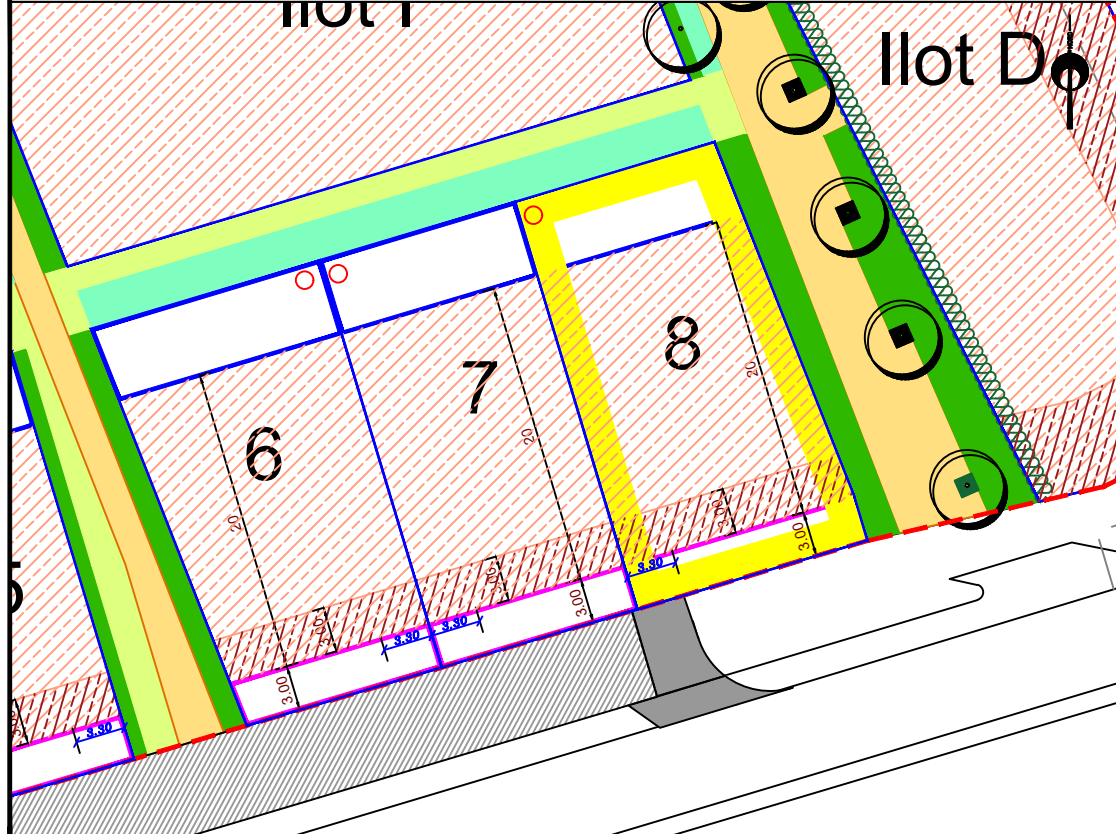
PLAN DE SITUATION - Sans échelle



PLAN D'ENSEMBLE - Sans échelle



EXTRAIT DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE - Echelle: 1/500

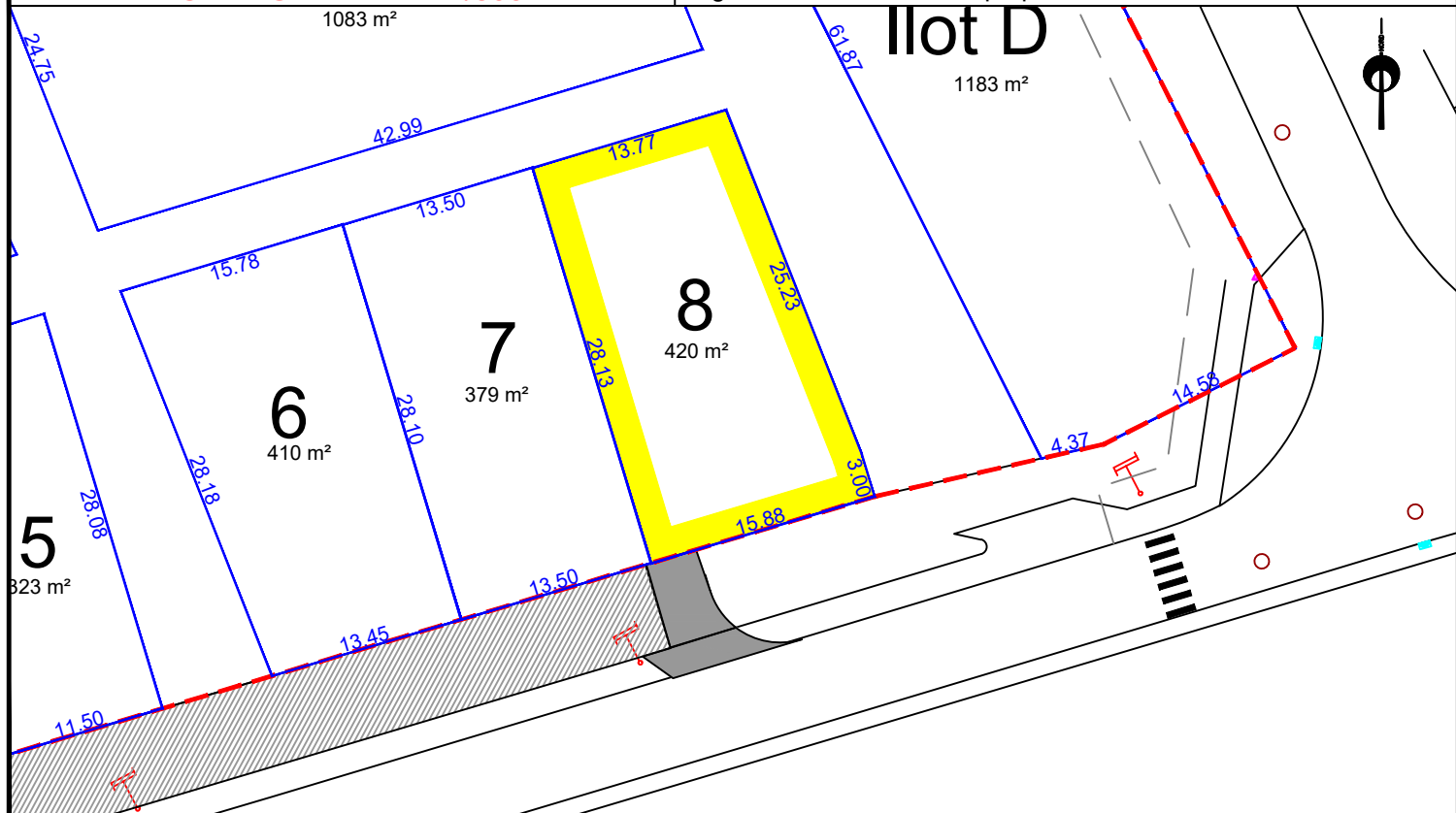


- Légende :
- Périmètre de l'opération
  - Limite de lots libres
  - Limite d'ilots
  - Emprise constructive
  - Emprise inconstructible
  - Emprise inconstructible hors abris de jardin avec précalisation privilégiée pour l'abris de jardin
  - Bande d'accroche
  - Gestion de la limite par une frange végétale en dehors de la présence d'une plantation sur emprise publique
  - Largeur de l'accès de lot autorisé

Chanteloup  
72210 SOULIGNE FLACE  
Tél: 06.22.05.89.03  
Email: paysage.dutheil@orange.fr

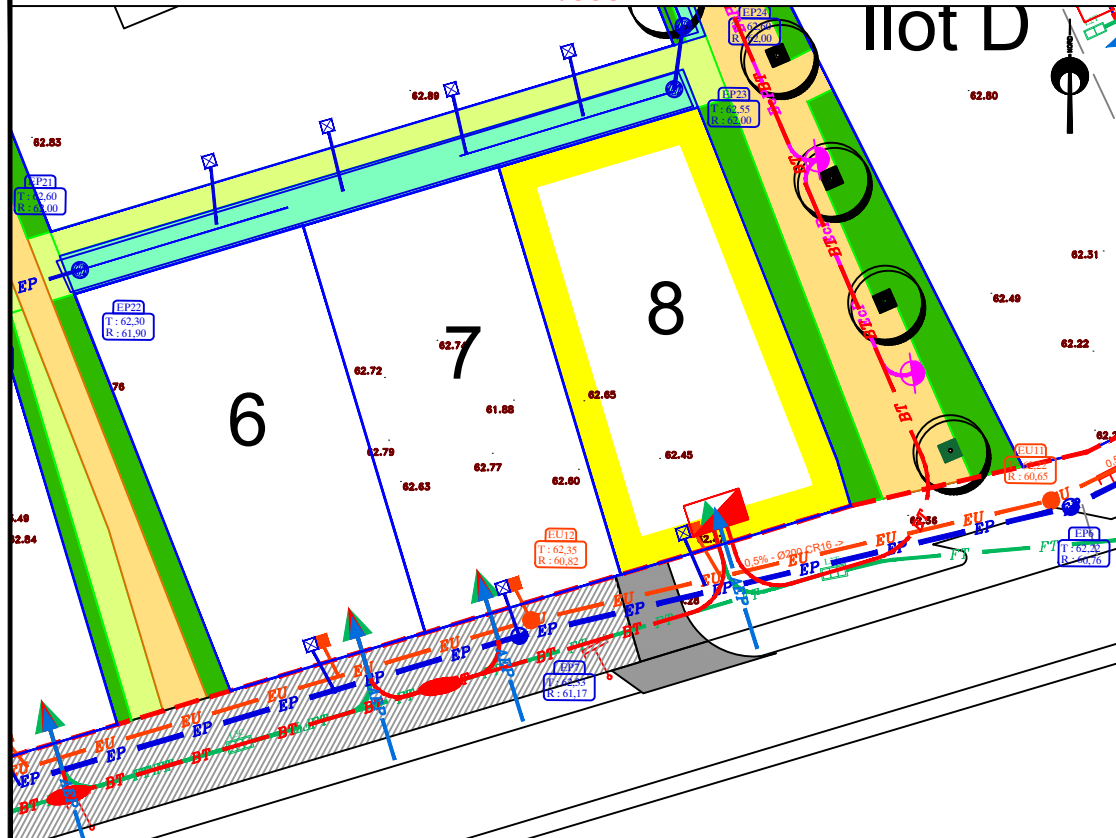
Observations : L'acquéreur et son constructeur devront se reporter au règlement écrit (pièce PA10a) et au règlement graphique (pièce PA10b) du permis d'aménager validé avant de lancer le projet.

PLAN DE BORNAGE- Echelle: 1/500



- Légende : — Limite de propriété ○ ● ● Bornes 10.00 Cotations

EXTRAIT DE PLANS VRD - Echelle: 1/500



- Légende :
- Périmètre de l'opération
  - Réseau EP
  - Regard EP
  - Boîte de branchement EP
  - Grille de voirie
  - Caniveau grille
  - Réseau EU
  - Regard EU
  - Boîte de branchement EU
  - Bordures T1
  - Bordures T1 caniveaux CS1
  - Cotes projet
  - Cotes TN
  - Réseau Télec
  - Réseau Electrique
  - Réseau Eau potable

**AIRGÉO**  
Géomètres-Experts Associés  
Agence du MANS  
74 avenue du Général de Gaulle  
72000 LE MANS  
02 43 81 47 28  
lemans@airgeo.fr

Observations : L'acquéreur est tenu de contrôler la présence des bornes avant l'acquisition de son lot. Il devra veiller à la stabilité des repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.

**SO.DE.REF**  
DEVELOPPEMENT  
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES  
55 Rue de l'Antonnaire  
72650 ST SATURNIN  
02.43.51.10.28  
sarth@so-deref-dev.fr

Observations : Les positions et les dimensions des ouvrages sont données à titre indicatif. L'acquéreur et son constructeur devront s'assurer, après visite sur site, de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.